

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER



Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER, EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

> Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

> > Décision du 19 juillet 2010 de prolongation exceptionnelle du label Grand Site de France

NOR: *DEVN1015567S*

(Texte non paru au Journal officiel)

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu le code de l'environnement, en particulier les articles L. 341-1 et suivants ;

Vu le décret du 21 décembre 1987 portant classement parmi les sites du département du Finistère du site de la pointe du Raz ;

Vu la décision ministérielle du 17 juin 2004 d'accorder le label Grand Site de France pour une durée de six ans au syndicat mixte pour l'aménagement et la protection de la pointe du Raz et du cap Sizun, représenté par son président, M. Jean VICHON, pour la gestion du Grand Site de la pointe du Raz, situé sur le territoire des communes de Cléden-Cap-Sizun et Plogoff, sous réserve de se conformer au règlement d'usage du label et aux engagements pris dans le dossier de demande présenté :

Vu la demande de prolongation exceptionnelle de cette labellisation présentée par le syndicat mixte pour l'aménagement et la protection de la pointe du Raz et du cap Sizun, représenté par sa présidente, Mme Jacqueline Donval,

Décide:

D'accorder une prolongation d'un an du label Grand Site de France attribué au syndicat mixte pour l'aménagement et la protection de la pointe du Raz et du cap Sizun, représenté par sa présidente, Mme Jacqueline DONVAL, pour la gestion du Grand Site de la pointe du Raz situé sur le territoire des communes de Cléden-Cap-Sizun et Plogoff, dans le département du Finistère.

La présente décision est valable un an. Elle sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 19 juillet 2010.

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, JEAN-LOUIS BORLOO